



Achat d'un véhicule sans carte grise

Par **Laure perdi**, le 10/04/2017 à 12:17

Mesdames, Messieurs,

J'ai acheté il y a quelques mois un camion à un particulier rencontré via leboncoin. Je n'y connais pas grand chose en mécanique mais il a l'air pas mal (c'est un camion de 1981 entièrement rénové). Après plusieurs rendez-vous avec le vendeur, je décide de l'acheter. Il me le vend à 4150€. MAIS la carte grise est au nom de l'ancien propriétaire (pas le vendeur, celui d'avant). Il me propose soit d'attendre qu'il ait fait faire la carte grise à son nom, soit de prendre le camion avec une photocopie de la carte grise actuelle, avec dessous une attestation signée de m'envoyer la CG barrée dès réception par recommandé. Tout cela me paraissant honnête, j'accepte la deuxième proposition.

Seulement, voilà : en rentrant chez moi dans mon super camion que je viens d'acheter... L'embrayage lâche... J'appelle l'assurance, fais rapatrier le camion dans un garage, rentre chez moi.... J'ai essayé d'appeler plusieurs fois le vendeur, silence radio. J'ai laissé des messages, et mails, sans réponse...

Ça fait deux mois et je n'ai toujours ni carte grise ni nouvelles... Le camion est maintenant réparé mais toujours au garage, car l'assureur a résilié mon contrat faute de carte grise... Je suis allée à la gendarmerie de mon village aujourd'hui pour déposer une plainte, et la personne m'a répondu que c'est moi qui suis en infraction car j'ai acheté un véhicule sans carte grise, et que je n'ai donc pas le droit de porter plainte...

Je vais me rendre cet après-midi chez le vendeur pour pouvoir parler avec lui, mais concrètement, comment est-ce-que je peux me défendre ? Si je n'ai pas le droit de porter plainte ?

Et si vous pouviez éviter les remarques du genre "il ne fallait pas faire comme ça", "faut vraiment être naïf", etc, ça ne fait pas avancer le schmilblik et j'aimerais savoir concrètement comment je peux faire maintenant que la situation est ce qu'elle est.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le 10/04/2017 à 13:46

Bonjour,

ben oui... acheter un véhicule sans CG !? Sinon, quelle preuve avez vous de l'identité du vendeur ? Avez vous au moins vérifié son identité ? Etes vous certain qu'il habite là ou vous vous rendez ? Si tout ça est ok alors déjà vous verrez bien ce qu'il vous dira ? Mais en

achetant ce camion ainsi, si jamais il a été volé, vous pourriez être receleur ? aux yeux de la loi...

Par **youris**, le **10/04/2017** à **14:32**

Bonjour,

Vous n'avez pas acheté ce véhicule puisque votre vendeur n'avait pas la carte grise, et qu'il n'en était peut être pas le propriétaire, ce pouvait être un véhicule volé.

Comme vous ne voulez pas de critique sur votre façon de procéder, il ne vous reste plus qu'à faire le deuil de vos 4150 euros, comme vous l'a dit le gendarme vous êtes complice de cette magouille.

Salutations